

Moins de solidarité et moins de démocratie locale

6,5 millions d'habitants de la petite couronne sont concernés par la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), le 1er janvier 2016. Avec plus de 600 milliards d'euros de richesses produites par an, la région Ile-de-France voit sa richesse et sa créativité gâchées, asphyxiées, sacrifiées au nom de la réduction de la dépense publique.

Avec la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et des nouveaux territoires, que vont devenir les offices publics d'habitat ?

A partir du 1er janvier 2017, la métropole est chargée d'élaborer les plans métropolitains de l'habitat. Elle aura en charge, entre autre, la politique du logement, c'est-à-dire : les aides financières au logement social, les actions en faveur du logement social, du logement des personnes défavorisées, l'amélioration du parc immobilier, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre, l'aménagement, l'entretien sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Qu'en sera-t-il des offices HLM, dans le cadre la loi ALLUR, qui prévoit le principe du rattachement des offices aux intercommunalités en 2017.

La majorité parlementaire livre à la droite - majoritaire en Ile-de-France - la gestion du logement social. Quelle transparence sur les attributions quand celles-ci seront réalisées à l'échelle des 25 000 ou 30 000 demandeurs de logements ? **Que se passera-t-il si les Nanterriens perdent la priorité d'attribution à Nanterre ? Quelle capacité d'intervention des locataires, des demandeurs de logement quand le siège mutualisé des OPH sera transféré dans une autre ville du territoire ?** Les élus de droite des villes qui ne construisent pas de logements sociaux feront main basse sur ceux de Nanterre.

C'est inacceptable ! Pour preuve voici le nombre de logements sociaux offerts par les offices municipaux dans les villes aux alentours de Nanterre (qui en disposent de 10 754) : Courbevoix 4 166, Levallois-Perret 2 500, Puteaux 5 209, Suresnes 2 874... et que dire des villes comme La Garenne-Colombes, Garches, Neuilly, Rueil ou Vaucresson qui ne disposent pas d'offices municipaux...

**Notre office HLM
est en danger !
votons contre le projet
du gouvernement**

**Les 18, 19 et 20 septembre,
les militants communistes
de Nanterre vous proposent
de voter contre le projet du
gouvernement qui prévoit
notamment de dessaisir
Nanterre de la gestion
de son office HLM.**

Les citoyens auront encore moins de prises sur des élus qu'ils ne verront quasiment jamais. Les attributions de logements et la gestion des logements sociaux doivent continuer à se faire au niveau local par des services qui connaissent la population.

L'office HLM de Nanterre doit rester communal. La nouvelle métropole ne doit pas être conçue pour chasser les familles populaires ou les salariés de la zone dense vers la périphérie.

Avec la création de la Métropole du Grand Paris et des nouveaux territoires, moins de solidarité et moins de démocratie locale

Parallèlement à la création de la MGP et à la réduction du nombre de régions de 22 à 13, sont créés, pour l'Île-de-France, 12 nouveaux territoires appelés les établissements publics de coopération intercommunale ou EPCI. Il s'agit de mettre en concurrence les territoires au niveau européen et international avec le risque que l'éloignement des citoyens des prises de décision aboutisse à moins de solidarité et de démocratie locale.

La constitution des 12 EPCI est décidée actuellement par le préfet. Il propose que Nanterre fasse partie d'une intercommunalité avec 10 autres communes : Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson. 10 des 11 maires de ces communes sont opposés à ce découpage. **Nanterre serait isolée au sein des villes qui réunissent les populations les plus aisées des Hauts-de-Seine.** Le découpage de la boucle nord de la Seine, en deux territoires, encourage un « entre soi » des riches qui ne se mélangent pas avec le reste de la société. On trouve dans le territoire actuel autour de la Défense 11 714 contribuables assujettis à l'ISF contre 1 412 dans le territoire du nord de la boucle de la Seine. Le gouvernement n'a pas pris en compte les propositions de 94 % des maires de la métropole et les territoires imposés ne correspondent pas aux bassins de vie et aux projets d'aménagement existants. Ils transformeront en profondeur les capacités d'action, retirant aux habitants le pouvoir d'agir et de décider sur leur ville. Il est encore possible de changer la composition des EPCI. Tous les conseils municipaux devront se prononcer pour fin septembre. **Le conseil municipal de Nanterre se réunira mardi 29 septembre.**

Une autre proposition est faite, consistant à créer un territoire intercommunal dessiné par les boucles nord de la Seine autour des pôles économiques de La Défense et du port de Gennevilliers, prenant en compte des questions communes à plusieurs villes confrontées aux mêmes réalités.

